



Municipalité de Saint-Norbert séance ordinaire du 1er octobre 2013

*Municipalité
de St-Norbert*

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Norbert tenue le mardi 1^{er} octobre 2013 à 20 heures, au lieu ordinaire des séances, au 4 rue Laporte Saint-Norbert, à laquelle étaient présents :

Monsieur le maire
André Dauphin
Mesdames les conseillères
Louise Lépine
Jacynthe Leduc
Lise L'Heureux
Messieurs les conseillers
Jocelyn Denis
Guy Paradis
Claude Thouin

Les membres présents formaient le quorum.

Était aussi présente: Madame Lucie Poulette, Directrice générale/secrétaire-trésorière par intérim.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE :

La séance est ouverte à 20 heures par un moment de réflexion suggéré par monsieur le maire

2.- (13-10-111) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Il est proposé par madame Jacynthe Leduc,
Appuyé par madame Louise Lépine et résolu à l'unanimité ;

D'adopter l'ordre du jour suivant

1. Ouverture de la séance par Monsieur le Maire
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2013.
4. Conciliation bancaire au 24 septembre 2013.
5. Comptes à payer
6. Résultats financiers et budget au 31 août 2013
7. Dépôt d'une correction du rapport financier 2012 par le MAMROT
8. Dépôt du sommaire du rôle d'évaluation pour l'exercice financier 2014
9. Salaires 2013 – Entériner les décisions financières (liste en annexe)
10. Rémunération des élus 2013
11. Travaux rue Principale- réparation de 2 trous d'homme
12. Soumission du Vérificateur comptable AUDIT au 31 déc. 2013
13. Autres facturations (Journal Le Norbertois CACI Municipalités)
annulation des intérêts et annulation du calcul des intérêts sur ces facturations
14. Liste des comptes de taxes en retard à titre d'information
15. Régie inter municipale – Centre communautaire Brandon –décision pour 2014
16. Dérogation mineure Monsieur André Boisjoly
17. Demande du Club Méga Roues Joliette – circulation
18. Conseil de la Fabrique de St-Norbert
19. Demandes financières – École Ste-Anne (2)
20. Demande financière – Le Groupe des 15
21. Demande financière - Place aux jeunes
22. Départ de Madame Martine Laberge-remerciements
23. Demande au Pacte rural
24. Période de questions
25. Élections révision des salaires et Repas
26. Correspondance

- 27. Divers.
- 28. Clôture et levée de la session.

3.- **(13-10-111) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2013 :**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2013, que les décisions qui y sont inscrites sont conformes et qu'également les membres du conseil déclarent avoir lu ledit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame Louise Lépine,
Appuyé par monsieur Jocelyn Denis, et résolu à l'unanimité,

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2013 soit approuvé.

4.- **CONCILIATION BANCAIRE AU 30 SEPTEMBRE 2013 :**

La conciliation bancaire au 24 septembre 2013 indique un solde réel de 264 529.46\$.

5.- **(13-10-112) COMPTES À APPROUVER ET À PAYER :**

Une liste des comptes à approuver et à payer a été fournie à tous les membres du conseil avant la séance à cette liste sont ajoutées les dépenses qui ne figurent pas dans les procès-verbaux de mai 2013, ces dépenses ont été payées le 15 mai 2013, par madame Martine Laberge, cette liste est disponible pour consultation au bureau et ils en dispensent la transcription au présent procès-verbal,

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame Jacynthe Leduc,
Appuyé par monsieur Jocelyn Denis et résolu à l'unanimité

Dépenses de mois de mai 2013	<u>64 329.95 \$</u>
D'approuver les dépenses totalisant	<u>90 471.24 \$</u>

Se détaillant comme suit :

Salaires et avantages sociaux :	13 134.72\$
Comptes prélevés automatiquement à la Caisse :	944.32\$
Autres dépenses :	76 392.20 \$

6.- **RÉSULTATS FINANCIERS ET BUDGET 2013 :**

La Directrice générale/secrétaire-trésorière par intérim, a remis aux membres du conseil les résultats au 31 aout 2013, à titre d'information.

7.- **(13-10-113) DÉPÔT D'UNE CORRECTION DU RAPPORT FINANCIER 2013 PAR LE MAMROT:**

Le MAMROT a demandé à la Directrice générale de modifier notre rapport financier 2012. Considérant que celui-ci ne tenait pas compte de notre quote-part d'endettement à la MRC. Rien ne figurait dans nos états financiers. Contrairement à ce que la MRC de D'Autray a déclaré. Une copie a été remise à tous les membres du conseil. Le montant qui a été ajouté est de 115 802.00 \$

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame Lise L'Heureux,
Appuyé par madame Jacynthe Leduc et résolu à l'unanimité,

D'accepter le dépôt de la correction aux états financiers 2012 pour le montant de la quote-part d'endettement à la MRC de D'Autray.

8.- **(13-10-114) DÉPOT SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION POUR L'EXERCICE 2014 :**

Sommaire du Rôle d'évaluation Exercice financier 2014
--

	Valeurs Imposables	Valeurs non imposables	valeurs Totales
Terrains	24 332 300	414 400	24 476 700
Bâtiments	57 128 200	1 611 200	58 739 400
Immeubles	81 460 500	2 025 600	83 486 100

Il est proposé par monsieur Jocelyn Denis,
Appuyé par monsieur Guy Paradis et résolu à l'unanimité,

Que le dépôt du rôle d'évaluation pour l'exercice 2014 soit accepté.

9.- **(13-10-115) SALAIRES 2013- ENTERINER LES DÉCISIONS 2013 :**

CONSIDÉRANT que les salaires ont été décidés par tous les membres du conseil;

CONSIDÉRANT que ces décisions n'ont pas été inscrites aux procès-verbaux de 2013 par résolution;

CONSIDÉRANT qu'une liste a été remise aux membres du conseil correspondant aux salaires (taux horaire) pour l'ensemble des employés qui sont ou ont été au service de la Municipalité pour l'année 2013;

CONSIDÉRANT que cette liste est le reflet des décisions qui ont été prises;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Jocelyn Denis,
Appuyé par madame Lise L'Heureux et résolu à l'unanimité,

D'entériner les décisions financières concernant les salaires payés pour tous les employés qui sont ou ont été à l'emploi de la Municipalité de Saint-Norbert depuis le 1^{er} janvier 2013. (ANNEXE)

10.- **(13-10-116) RÉMUNÉRATION 2013 DES ÉLUS :**

CONSIDÉRANT que la comptable a décelé une erreur au niveau des montants payés pour 2013 au maire et aux conseillers;

CONSIDÉRANT que le règlement 356 adopté en janvier 2012 stipulait une augmentation annuelle selon IPC, pour les années suivant son adoption;

CONSIDÉRANT que cette erreur est une erreur d'interprétation de la part de la personne responsable des paies;

CONSIDÉRANT que ces erreurs de calculs ont été imputées à tous les membres du conseil,

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Jocelyn Denis,
Appuyé par monsieur Guy Paradis et résolu à l'unanimité,

D'accepter les montants payés pour 2013 à tous les élus et que le montants versés aux élus en 2013 servent de base de calculs pour l'année 2014 et les subséquentes.

11.- (13-10-117) TRAVAUX RUE PRINCIPALE – RÉPARATION DE 2 TROUS D’HOMME :

CONSIDÉRANT que le MTQ nous a demandé d’effectuer la réparation du couvercle du trou d’homme devant le garage Laporte;

CONSIDÉRANT que le MTQ nous signifiait que l’entreprise de déneigement, pourrait briser ses équipements lors de ses prochains passages;

CONSIDÉRANT que nous avons un deuxième trou d’homme qui doit être réparé;

CONSIDÉRANT que les 2 trous d’homme occasionnent beaucoup de bruit pour les résidents avoisinants;

CONSIDÉRANT que cette décision avait été autorisée avant que les travaux soient effectués par les membres du conseil par courriel et par voie téléphonique;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame Lise L’Heureux,
Appuyé par monsieur Jocelyn Denis et résolu à l’unanimité,

D’entériner la décision de faire faire les travaux par Excavation Normand Majeau inc au coût de 4900.00\$ plus taxes, pour le remplacement de 2 couvercles de regard.

12.- (11-10-118) SOUMISSION DU VÉRIFICATEUR COMPTABLE – AUDIT AU 31 DÉCEMBRE 2013 :

Point reporté à une autre séance.

13.- (13-10-119) AUTRES FACTURATIONS – JOURNAL LE NORBERTOIS- CACI ET LES MUNICIPALITÉS :

CONSIDÉRANT qu’une Municipalité ne peut annuler des intérêts;

CONSIDÉRANT que le CACI, les publicités dans le journal Le Norbertois, et la facturation à d’autres municipalités ne sont pas des facturations pour taxation;

CONSIDÉRANT qu’il peut y avoir un délai dans le paiement pour le règlement de ces facturations;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Guy Paradis,
Appuyé par madame Louise Lépine et résolu à l’unanimité,

D’éliminer le taux d’intérêt et le calcul d’intérêt pour ces autres facturations, d’annuler les intérêts qui pourraient courir et ce rétroactivement.

14.- DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES DE TAXES EN RETARD :

À titre informatif une liste des comptes de taxe qui sont en retard a été remise aux membres du conseil.

15.- (13-10-120) RÉGIE INTERMUNICIPALE – CENTRE COMMUNAUTAIRE BRANDON :

CONSIDÉRANT que nous avons décidé de nous retirer de la Régie Inter municipale du centre communautaire Brandon,

CONSIDÉRANT que nous désirons utiliser les sommes destinées à notre participation à la Régie Inter municipale CCB,

CONSIDÉRANT qu'il y a une faible utilisation par nos citoyens des services offerts par la Régie Inter municipale CSC Brandon,

CONSIDÉRANT que nos citoyens pourront continuer d'utiliser les services offerts par centre communautaire Brandon,

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Jocelyn Denis,
Appuyé par monsieur Guy Paradis et résolu à l'unanimité,

De se retirer complètement de la Régie Inter municipale du Centre Communautaire de Brandon au et de ne plus faire partie de celle-ci en date du 31 décembre 2013 et de payer pour 2014 notre participation.

16.- (13-10-121) DÉROGATION MINEURE – MONSIEUR ANDRÉ BOISJOLY

CONSIDÉRANT que le Comité Consultatif en Urbanisme s'est réuni, mercredi le 25 septembre 2013 pour analyser la demande de dérogation mineure de Monsieur André Boisjoly,

CONSIDÉRANT que cette demande concerne le 23 rue Des Loisirs, numéro de lot #3 452 232 ,

CONSIDÉRANT que le lot voisin appartient à Monsieur André Boisjoly,

CONSIDÉRANT que Monsieur Boisjoly a constaté, une fois la fondation dudit bâtiment faite, que la marge latérale était inférieure à 2 mètres;

CONSIDÉRANT que la marge latérale est de 1,96 mètres par rapport au lot voisin 3 452 229 au lieu de 2 mètres, tel que stipule au règlement sur le zonage no 13 modifié par le projet de règlement 341-A, qui spécifie que la marge latérale dans la zone RD soit à 2 mètres;

CONSIDÉRANT que le certificat de localisation demandé par l'inspecteur au moment de la demande de permis a été réalisé le 19 août 2013 par l'arpenteur Vital Roy et présenté au comité, Dossier 26494-00, Mandat 40108, Minute 41661;

CONSIDÉRANT que le Comité Consultatif en Urbanisme recommande au conseil municipal d'accorder la présente dérogation;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Jocelyn Denis,
Appuyé par madame Louise Lépine et résolu à l'unanimité,

D'autoriser la dérogation mineure pour le lot numéro 3 452 232 appartenant à monsieur André Boisjoly

17.- (13-10-122) DEMANDE DE CIRCULER SUR NOTRE TERRITOIRE DU CLUB MÉGAROUES JOLIETTE INC.:

Le Club Mégaroues Joliette inc, nous demande, en vertu de la loi C-43 sur les véhicules hors route de permettre aux véhicules hors routes de circuler sur notre territoire aux endroits suivants:

Rang Sud, traverse et circulation pour se rendre à la rue des Érables
Rue des Érables pour traverse et se rendre à la 347
Route 347, circulation entre la rue des Érables et la station service Épicerie Gami Dépanneur

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Jocelyn Denis,
Appuyé par madame Jacynthe Leduc et résolu à l'unanimité,

D'autoriser le Club Mégaroues Joliette inc, de circuler dans le Rang Sud, traverser et circuler pour se rendre à la rue Des Érables, Rue des Érables pour traverser et se rendre à la route 347, et la route 347, circuler entre la rue des Érables et la station servie Épicerie Gami Dépanneur.

18. - CONSEIL DE FABRIQUE DE SAINT-NORBERT:

Tous les membres du conseil de la fabrique de Saint-Norbert sont présents. Monsieur Yvon Laporte nous mentionne les points qui ont été modifiés ou ajoutés au protocole d'entente, et confirme que la date d'échéance pour la fabrique de St-Norbert et pour toutes les fabriques est le 31 décembre 2013.

19.- DEMANDE(S) FINANCIÈRE(S) ÉCOLE STE-ANNE :

La directrice adjointe de l'École St-Anne a déposé sa réédition de comptes pour l'année 2012-2013. Une demande pour 2013-2014 a été déposée.

Une demande pour les frais de garde pour les dîneurs a aussi été demandée.

Les 2 demandes seront analysées avec le budget qui sera déposé en décembre prochain.

20- (13-10-123) DEMANDE FINANCIÈRE – GROUPE DES 15 :

Madame Hélène Blondin nous demande au nom du Groupe des 15 de participer financièrement à l'exposition du Groupe des 15 qui se tiendra dans l'église de St-Norbert en novembre prochain.

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame Lise L'heureux,
Appuyé par monsieur Guy Paradis et résolu à l'unanimité,

D'allouer la somme de 250.00\$ pour le 5 à 7 lors du vernissage du groupe des 15.

21.- (13-10-124) DEMANDE FINANCIÈRE PLACE AUX JEUNES:

CONSIDÉRANT que nous avons une demande de Place aux Jeunes Desjardin D'Autray;

CONSIDÉRANT que cette demande servira à defrayer une partie des coûts des séjours exploratoires qui seront offerts en octobre 2013 et en février 2014;

CONSIDÉRANT que ces séjours aident des jeunes à s'établir, travailler et/ou s'impliquer dans leur communauté;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame Louise Lépine,
Appuyé par monsieur Jocelyn Denis et résolu à l'unanimité,

D'allouer à Place aux Jeunes Desjardins D'Autray un montant de 120\$ comme commandite pour cet événement.

22.- **(13-10-125) DÉPART DE MADAME MARTINE LABERGE**

CONSIDÉRANT que madame Martine Laberge a quitté ses fonctions en septembre dernier;

CONSIDÉRANT que madame Laberge a été au service de la municipalité depuis près de 30 ans;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame Louise Lépine,
Appuyé par madame Jacynthe Leduc et résolu à l'unanimité,

D'autoriser une dépense qui sera discutée par les membres du conseil pour souligner les 30 ans de services de madame Martine Laberge.

23.- **DEMANDE PACTE RURAL- PARC ÉCOLE:**

Nous demanderons à Madame Joëlle Paiement du CLD sur quelles factures ou quel projet nous pourrions faire une demande.

24.- **PÉRIODE DE QUESTION :**

Monsieur Aimé Laporte nous faisait mention qu'il avait dû payer pour aller porter des vidanges au site d'enfouissement et qu'un citoyen de Ste-Élisabeth, lui a dit qu'il ne payait pas lui. On vérifie avec la Directrice générale à Ste-Élisabeth s'ils ont d'autres ententes avec le site d'enfouissement.

25.- **(13-10-126) ÉLECTIONS RÉVISION DES SALAIRES ET REPAS :**

CONSIDÉRANT que nous la directrice générale/secrétaire-trésorière par intérim a suivi des formations sur les élections;

CONSIDÉRANT que lors de ces formations il a été discuté des salaires payés pour le personnel électoral;

CONSIDÉRANT que les salaires recommandés par le gouvernement, converti en taux horaire, sont très près et même en bas du salaire minimum;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas permis de par la loi de verser une rémunération en deçà du taux horaire qui est de 10.15\$ de l'heure;

CONSIDÉRANT que nous devons demander au personnel d'être présent avant les heures officielles pour les électeurs pour le vote par anticipation et pour le jour du scrutin;

CONSIDÉRANT que nous voulons un personnel responsable et de qualité afin que les tâches qu'incombent les fonctions soient faites de façon professionnelle;

CONSIDÉRANT que les municipalités avoisinantes défraient les 2 repas pour leur personnel électoral, aux candidats et à leurs représentants;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame Lise L'Heureux,
Appuyé par monsieur Guy Paradis et résolu à l'unanimité,

D'autoriser la liste des rémunérations du personnel électoral selon le tableau suivant;

Salaire du personnel électoral	
	St-Norbert 2013
Président élection	
Scrutin	450.00 \$
Anticipation	350.00 \$
Liste électorale	400 \$
	ou le + élevé
Premiers 2500	0.45 \$
pour les autres	0.22 \$
Secrétaire d'élection	3/4 du total président
Scrutateur (scrutin et anticipation)	
Salaire minimum	Plus 35%
Secrétaire bureau de vote (anticipation et scuritn)	
Salaire minimum	Plus 20%
Primo	
Salaire minimum	Plus 35%
Vérificateur identification	
Salaire minimum	plus 20%
Agent réviseur	10.15 \$
	,46/km
Vérification de la liste électorale	
Membres	13 \$
Formation	15 \$
	(à tous)

26.-

CORRESPONDANCE :

Lucie Poulette a remis une liste de toute la correspondance reçue depuis la dernière rencontre et que cette correspondance est disponible au bureau pour consultation, que tous les journaux et toutes les revues sont disponibles dans la bibliothèque du bureau.

27.-

DIVERS :

Il y aura exposition du Groupe des 15 en novembre prochain à l'église de St-Norbert.

Monsieur André Dauphin remercie son conseil pour les 4 dernières années et les membres du conseil le remercient à leur tour pour ses 18 dernières années.

28.- (13-10-127) CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE :

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire André Dauphin déclare l'assemblée close.

Il est proposé par madame Lise L'heureux,
Appuyé par madame Louise Lépine et résolu à l'unanimité
de lever la séance à 21h55.

Lucie Poulette, directrice générale/
secrétaire-trésorière par intérim

Guy Paradis, maire